

## À VOS AGENDAS !

---

### Réunion de parents -catéchèses

- ✓ 1<sup>er</sup> année le vendredi 22 août 20h00
- ✓ 2<sup>em</sup> année, le jeudi 28 août 20h00
- ✓ 3<sup>em</sup> année, le mercredi 27 août 20h00
- ✓ 4<sup>em</sup> et 5<sup>em</sup> année le mardi 26 août 20h00



Les réunions auront lieu au n° 2 cour de l'abbaye – Houffalize

*Nous comptons sur les personnes qui liront notre bulletin et qui connaissent des parents susceptibles de vouloir inscrire leurs enfants en 1<sup>ère</sup> année de catéchèse pour leur transmettre cette invitation.*

Houffalize Eglise Sainte Catherine *Pause musicale rendez-vous à 18h*

### Entré libre

- samedi 9 août saxophone et orgue
- samedi 16 août chant et orgue

## Solennité de L'Assomption de la Vierge Marie



Célébrée le **15 août**, la **fête mariale** de l'**Assomption** - nommée également "**Dormition de Marie**" chez les orthodoxes - célèbre l'élevation par Dieu de l'âme et du corps de la **Vierge Marie**. Étymologiquement, le terme "**assomption**" provient du latin "**assumere**" qui se traduit par "**enlever**". Cela signifie qu'au terme de sa vie terrestre, la **Sainte Vierge** fut "**enlevée par Dieu**" pour entrer dans la gloire céleste.

Ainsi, le jour de l'**Assomption**, les chrétiens glorifient **Marie** à travers sa montée au ciel, mais également son couronnement en tant que reine. En effet, la liturgie catholique clôture la fête de l'Assomption par la célébration de la **fête de Marie Reine**, huit jours plus tard, signifiant ainsi que Marie est reine et souveraine "*non seulement à cause de sa maternité divine, mais aussi parce que selon la volonté de Dieu, elle joua dans l'œuvre de notre salut éternel*". (Lettre encyclique du pape Pie XII). L'Assomption : une fête puis un dogme.

La célébration de l'**Assomption de Marie** remonte aux traditions orientales du VI<sup>e</sup> siècle : la consécration d'une église à Gethsémani en l'honneur de la **Vierge Marie** - là où elle aurait fini sa vie terrestre - est probablement à l'origine de la date du **15 août**. Suite à cela, la **fête mariale** prend le nom de "**Dormition de Marie**" et se répand dans tout l'orient sous le règne de l'empereur byzantin Maurice.

En occident, la fête prend le nom d'**Assomption** lorsqu'elle est instituée par l'Église de Rome à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, probablement par le pape Serge I<sup>er</sup>. Une réelle ferveur à **Marie** se développe sous le règne de Louis XIII lorsque celui-ci place la France sous la protection de **Notre-Dame de l'Assomption**, en remerciement de la naissance de son fils. Dès lors, des processions mariales se développent dans tout le pays à l'occasion du **15 août**. En 1950, le pape Pie XII proclame le dogme de l'**Assomption** :

*« La Vierge immaculée, préservée par Dieu de toute atteinte de la faute originelle, ayant accompli le cours de sa vie terrestre, fut élevée corps et âme à la gloire du ciel, et exaltée par le Seigneur comme la Reine de l'univers, pour être ainsi plus entièrement conforme à son Fils, Seigneur des seigneurs, victorieux du péché et de la mort ».*

### Magnificat

*« Mon âme exalte le Seigneur,  
exulte mon esprit en Dieu, mon Sauveur !  
Il s'est penché sur son humble servante ;  
désormais, tous les âges me diront bienheureuse.  
Le Puissant fit pour moi des merveilles ;  
Saint est son nom !  
Son amour s'étend d'âge en âge  
sur ceux qui le craignent.  
Déployant la force de son bras, il disperse les superbes.  
Il renverse les puissants de leurs trônes, il élève les humbles.  
Il comble de biens les affamés,  
renvoie les riches les mains vides.  
Il relève Israël son serviteur, il se souvient de son amour,  
de la promesse faite à nos pères, en faveur d'Abraham et de sa race, à jamais.  
Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit,  
pour les siècles des siècles. Amen.»*